

Présentation

Faire entrer un cheval dans une coquille n'en fait pas un escargot, tu sais.

– Francis DESHARNAIES, *Burquette* (Montréal, Les 400 coups, 2008), p. 29.

Rien ne contribue davantage à bien faire recevoir du Public un Livre de Jurisprudence, que l'utilité des choses qu'on y traite, l'autorité de ses décisions, & la méthode qu'on y observe.

– *Recueil d'édits et d'ordonnances royales sur le fait de justice et autres manières les plus importantes* (Paris, Montalant, 1720), tome 1, préface, par. 1

Une présentation du rédacteur en chef alors qu'il y en a déjà une pour le thème C-11 du présent numéro et même une rétroactive pour celui de janvier 2013 sur le droit moral ?

L'éditeur insiste, je veux bien mais qu'ajouter qui n'est déjà couvert¹ ?

Montesquieu affirmant que « [l]es écrits contiennent quelque chose de plus permanent que les paroles »², je m'exécute *ad auxilium vocatus*.

-
1. Peut-être en profiter pour annoncer un peu le contenu du numéro de janvier 2014 à partir des tapuscrits reçus et acceptés par le comité de lecture.
 2. MONTESQUIEU (Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu, dit), *De l'esprit des lois*, (Genève, Barillot, 1748) livre, XII, ch. 13. Ce qui me permet un premier œuf de Pâques : dans le prochain numéro un article qui portera sur l'évolution de la preuve, du témoin à l'écrit et du papier à l'électronique.

Des projets de loi C-11³ et C-56⁴, certains ont dit : « Tout cela n'a plus de bon sens »⁵ et d'autres ont pensé « Vos idées sont tellement néfastes que nous croyons risqué de composer le papier où elles ont été couchées »⁶ : cela permet au rédacteur en chef de ne pas vraiment commenter⁷ et de laisser le lecteur décider en prenant connaissance de ce numéro⁸.

Modernisation et environnement numérique. Il est ironique de constater ici que la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, qui porte le numéro 20 des lois de 2012, est précédée⁹ « numériquement » de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, dont l'article 476 abroge l'obligation¹⁰ de diffusion d'un exemplaire des numéros de la *Gazette du Canada* où sont publiés des règlements ce qui a pour effet d'abroger la copie imprimée de la *Gazette du Canada*¹¹. Bref et en clair, à compter du 1^{er} avril 2014¹², la *Gazette du Canada* ne sera plus imprimée en version papier ni livrée par la poste¹³. Et pourtant « Voulons & ordonnons que en chacune Chambre de nos Cours de Parlement, & femblablement ès Auditoires de nos Baillifs, Seneschaux & Juges y ait un livre defdites

3. *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, maintenant L.C. 2012, ch. 20. Et on rappellera ici que le projet de loi C-11 a eu pour prédécesseur les projets de loi C-60 en 2005, C-61 en 2008 et C-32 en 2010.
4. *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence*, première session, quarante et unième législature, 60-61-62 Elizabeth II, 2011-2012-2013, mort au feuilleton.
5. *Droit de la famille – 132480*, 2013 QCCS 4394 (2013-09-16), juge Denis, par. 9.
6. Francis DESHARNAIES, *Burquette* (Montréal, Les 400 coups, 2008), p. 1.
7. Même si un choix de citation peut parfois s'apparenter à un commentaire : « Dans l'histoire de l'humanité, il n'est aucun chapitre plus instructif pour le cœur et l'esprit que les annales de ses égarements. » eût dit Friedrich SCHILLER, *Le criminel par infamie : une histoire véritable* (Paris, José Corti, 1990), p. 9. « C'est le spectateur qui fait les tableaux » : Marcel DUCHAMP, *Duchamp du signe* (Paris, Flammarion, 1994), p. 247.
8. Autre *Easter egg* : dans le numéro de janvier 2014, il sera discuté de la transposition en droit canadien des traités OMPI de 1996.
9. Et suivie « numériquement », de la *Loi sur la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme*, L.C. 2012, ch. 21.
10. *Loi sur les textes réglementaires*, L.R.C. (1985), ch. S-22, art 13.
11. *Règlement modifiant le Règlement sur les textes réglementaires* (2013-05-08), 17:10 *Gazette du Canada*, Partie II, p. 1282 et ce, « afin d'appuyer les initiatives d'écologisation [wow, quel terme branché !] du gouvernement dans le cadre de sa Stratégie de développement durable ». Et on apprend aussi qu'en 2012, il n'y avait plus que 223 particuliers abonnés à la *Gazette*, comparativement à 1466 en 2007 – une diminution de 85 %. Beaux *factoides* utiles lors d'un cocktail de juristes.
12. Date prévue d'entrée en vigueur.
13. Ce qui permettra également au gouvernement du Canada de réaliser des économies de 300 000 \$ par année et aux bibliothécaires de libérer de l'espace de rangement et d'épargner le coût annuel de reliure.

Ordonnances, afin que fi aucune difficulté y survenir, on ait promptement recours à icelles »¹⁴.

Quelques perles relevées à l'occasion de la confection du présent numéro :

- les ramages exemplaires (plutôt que dommages),
- le garnement (plutôt que gouvernement, sans doute inspiré de Sol¹⁵...),
- le droit amoral de l'auteur et le droit de l'auteur immoral,
- le café équitable (plutôt que l'utilisation équitable, sans doute par un auteur en manque !),
- les mesures de détournement (plutôt que mesures anti-contournement, sans doute par un correcteur en manque de synonymes),
- les autistes-interprètes (plutôt que artistes-interprètes),
- les variations education, éducassion et educacion (ce qui est ironique vu le sujet) et
- un en glaise pour anglaise.

Sans compter une « fausse septique fonctionnelle » pour fosse septique (on aurait presque préféré une *fausse sceptique*)¹⁶.

Je m'en voudrais de passer sous silence la traduction¹⁷ de *hearsay* par *rumeur* dans deux décisions récentes de la Commission des oppositions¹⁸, un *Disposition* qui devient en français un *Règle-*

14. Louis XII, *Ordonnance donnée à Blois en mars 1498* (art. 72).

15. Oui, oui, le clown clochard du regretté Marc Favreau. « Sol « prend les mots pour d'autres », les mélange et les malaxe pour le plus grand délice de son public, et pour mieux lui dépeindre à quel point il (lui, le public) est en train de mettre le monde tout à l'envers ». Merci Wikipédia.

16. *St-Colomban (Municipalité de) c. Gilbert*, 2013 QCCS 1360 (2013-03-15), juge Gaudreau, par. 28.

17. Les décideurs ne sont pas responsables de la traduction de leurs décisions, faut-il le préciser.

18. *Arbor Memorial Services Inc. c. NewPage Wisconsin System Inc.*, 2013 COMC 127 (Comm. opp. ; 2013-07-25), A. Flewelling, par. 13 et 17 ; voir aussi *Ben Sherman Group Ltd. c. MicheleKnautz*, 2013 COMC 122 (Comm. opp. ; 2013-07-11), C. Tremblay dont le paragraphe 43 : « While excerpts of third party websites are generally considered *hearsay* and cannot be relied upon as evidence of the truth of their contents » est devenu « Bien que les extraits de sites Web appartenant à des tiers soient généralement considérés comme des *rumeurs* et ne peuvent pas être

ment¹⁹, un « ... de mieux cerner les enjeux en jeu... » et un « enclosed are the documents duly initialized and signed by our clients as well as a Declaration of Settlement out of course »²⁰.

Sur une note plus sérieuse, annonçons un important renouvellement au comité éditorial international, avec l'arrivée du professeur Marshall Leaffer du Maurer School of Law de l'Indiana University, de Christophe Caron, avocat et professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris-Est et de Tomoko Inaba, avocate à Tokyo.

Je conclus, par une citation de bon ton : « Courts created page limits to deal with scholars, scholars created footnotes and appendices to deal with page limits. »²¹.

Sur ce, bonne lecture²² !

Laurent Carrière
Rédacteur en chef

utilisés comme preuve quant à la véracité de leur contenu ». Cet extrait, malheureusement pas unique, permet d'annoncer, comme dernier *EE*, que le numéro de janvier 2014 comportera un article sur les problèmes de preuve résultant de l'emploi des archives Internet (lire *WayBack Machine*).

19. *Conseil canadien des ingénieurs c. REM Chemicals Inc.*, 2013 COMC 145 (Comm. opp. ; 2013-09-03), A. Flewelling, par. 58. Cela peut se justifier mais cela n'est pas dans la *commune parlance* juridique. On lira ici, Umberto ECO, *Dire presque la même chose – Expériences de traduction* (Paris, Grasset, 2003), ce qui annonce, peut-être, un prochain numéro des *CPI* sur le thème de la traduction/adaptation avec ou sans commentaires sur la peine de mort pour les traîtres que sont parfois les traducteurs !
20. Bien sûr, parce que, parfois, les litiges, ce sont des marathons...
21. C.S. Bradford, cité dans *Amicus Humoriae: An Anthology of Legal Humor* compilé par Robert M. JARVIS *et al.* (Durham, Carolina Academic Press, 2003), p. 9.
22. À la demande du relecteur, pour ceux qui ne fraient pas trop avec le monde des technologies de l'information et des communications (TIC), je précise qu'un « œuf de Pâques » (ou *Easter egg* ou *EE*) est, en informatique ou en jeu vidéo, une fonction cachée au sein d'un programme : « they don't enhance the game, they are just there for fun ». L'unité familiale de recherche en divertissement audiovisuel interactif du rédacteur en chef des *CPI*, quelques heures après la sortie du jeu *Grand Theft Auto V* (GTA5), en était rendue à quinze, excluant les références et clins d'œil. Quel beau sujet d'article : des volontaires ?